Bulletin Municipal de Chéry

ANNEE 2020

Dans ce numéro

Mot du Maire	Page 1
Projets en cours	Page 2
Réalisations 2019	Page 3
Budget	Page 4
Action sociale	Page 5
Vie de la commune	Page 11
Scolarité	Page 14
Vie associative	Page 15

EQUIPE DE REDACTION :

Damien PRELY
Aurélie DELREUX
Pascal BARCO

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

LE MOT DU MAIRE

Chères Chéroises, Chers Chérois,

Je voudrais, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, et conjointement avec l'ensemble des élus, vous adresser tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que 2020 vous apporte joie, bonheur et santé. Que cette nouvelle année soit pour vous tous une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies, de joie en famille.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les remercions d'avoir choisi de s'installer à Chéry. La population de la commune ne cesse d'augmenter, preuve que notre village se porte bien : les quatre naissances enregistrées en 2019 et l'absence de décès sont également des signes prometteurs.

Cette dernière année de mandat a vu l'achèvement des travaux sur nos deux places et la poursuite de la restauration des objets mobiliers de l'église classés par les monuments historiques. Dans cette entreprise, nous avons été largement soutenus par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

A quelques semaines de la fin de ce mandat, je tiens à remercier tout particulièrement les conseillers municipaux pour leur engagement durant ces six années.

Enfin, je profite de ce mot pour saluer l'investissement de toutes les personnes qui contribuent à la vie de notre village : le club « Générations Mouvement », qui permet à nos aînés de se retrouver un mardi par mois, l'association des Amis de Chéry, qui anime la vie de la commune avec ses diverses manifestations et qui enchante petits et grands avec ses décors de Noël.

Amicalement.

Damien PRELY.

Chéry
Site Clunisien

PROJETS EN COURS

Restauration des objets classés de l'église

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) avait effectué une visite de l'église Saint-Didier de Chéry et avait noté la présence d'objets remarquables, qu'elle a invité la commune à faire restaurer. Trois d'entres eux sont actuellement dans les ateliers de restaurateurs qualifiés :

- Le panneau en bois sculpté et peint classé au titre des monuments historiques a été pris en charge par Madame Sophie DEYROLLE. Traité, nettoyé et consolidé, il sera bientôt réinstallé dans l'église dans une boîte américaine. Le coût de cette restauration s'élève à 9 770 € HT, la DRAC prenant en charge 60% du coût du projet soit 5 862 €.

- La croix de procession classée au titre des monuments historiques a été confiée à Madame Anne-Marie GEFFROY. Elle a bénéficié d'une révision structurelle, d'un nettoyage et d'une protection. Ce travail représentait un coût de 1 412.50 € HT : la DRAC subventionne le projet à hauteur de 50%, soit 706.25 €.

- C'est Madame Elisabeth WOLKOWSKI qui procède à la restauration du Christ en croix en bois polychromé inscrit au titre des monuments historiques. Après traitement, nettoyage, retouches et renfort des assemblages, il retrouvera sa place dans l'église communale. Cette remise en état coûte 2 400 € HT et est subventionnée pour 1 200 € par la DRAC, soit 50% du coût total HT du projet.

Aménagement et rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires

Du fait de la création d'une seconde salle de classe dans l'école, la place manquait pour y organiser la garderie périscolaire. Du mobilier a été acheté et des travaux d'accessibilité et de chauffage ont été réalisés dans l'ancien bureau de l'atelier technique, où les enfants sont accueillis depuis la rentrée de septembre.
Cet aménagement fait partie d'un projet global sur les bâtiments scolaires et périscolaires comprenant également la vitrification du parquet des salles de classe (pour en faciliter l'entretien), l'isolation phonique du restaurant scolaire et le remplacement des huisseries des toilettes : ces travaux seront engagés en 2020, grâce au soutien financier de l'Etat et de la Communauté de communes Cœur de Berry.

LES REALISATIONS 2019

Aménagement du centre-bourg

Les places de l'Eglise et de la République ont fait peau neuve en cette année 2019 : nouveaux sols, mobilier urbain et garde-corps, structuration des espaces par la pose de bordures, remplacement des arbres malades et plantation de massifs fleuris et de vigne ont transformé nos anciennes places en espaces agréables pouvant accueillir les services et manifestations rythmant la vie de la commune. Le professionnalisme de notre maître d'œuvre, la société AP Conceptimmo, et de la société Palin Espaces Verts, a permis de mener ce projet à bien dans les délais impartis et sans aucune contrariété. Nous les remercions pour leur travail. L'inauguration a été organisée le vendredi 21 juin, en présence notamment de Madame Sophie BERTRAND, Présidente de la Communauté de communes Cœur de Berry, Monsieur Rémy POINTEREAU, Sénateur, et Monsieur Philippe FOURNIE, Vice-Président à la Région.

La partie arrière de l'église a été réengazonnée et plantée de vignes, symbole de l'appartenance de la commune à l'AOC Reuilly.

Le ruban inaugural a été découpé en présence de Monsieur Philippe FOURNIE (à droite), Vice-Président à la Région, financeur du projet.

La Municipalité a souhaité que la place de la République reste un espace verdoyant et arboré.

Curage et dérasement de la Route de Reuilly

Au vu des problèmes d'évacuation des eaux pluviales du secteur, la commune a décidé d'engager des travaux de curage de fossés et dérasement d'accotements sur la route de Reuilly. Après avoir pris conseil auprès du Centre de Gestion des Routes de Vierzon (service du Conseil Départemental du Cher), la société TPB du Centre a été chargée de ces travaux dont le coût s'est élevé à 2 610.00 € TTC. Ces travaux n'étant éligibles à aucune subvention, ils ont été autofinancés.

Rénovation de la croix et des piliers du portail du cimetière

La croix trônant fièrement au milieu du cimetière communal méritait de se refaire une petite beauté. La société Pro Décors 36 est donc intervenue à la demande des élus pour un nettoyage, grattage et une remise en peinture. A l'occasion, le socle en pierre et les piliers du portail ont été nettoyés, jointés et hydrofugés. Ces petits travaux d'entretien ont coûté 1 460 €.

Mise en conformité électrique des bâtiments communaux

La sécurité avant tout ! La mairie, le Centre Socio-culturel et l'école nécessitaient quelques petits travaux électriques. La société Dominique JOSSERAND est donc intervenue pour que les bâtiments continuent à être utilisés dans les meilleures conditions. Le coût de cette mise en conformité s'est élevé à 1 657.68 €.

LE BUDGET

Budget primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Charges générales	69 710.00 €	Produits de service	5 800.00 €
Charges de personnel et assimilés	112 508.00 €	Impôts et taxes	161 627.00 €
Atténuations de produits	6 581.00 €	Dotations	28 183.00 €
Charges de gestion courante	69 507.26 €	Autres produits de gestion courante	13 320.44 €
Intérêts d'emprunt	2 662.76 €	Produits exceptionnels	1 202.23 €
Charges exceptionnelles	1 100.00 €	Résultat reporté	97 438.34 €
Dotations aux amortissements	45 501.99 €		
Virement à la section d'investissement	0.00 €		
TOTAL	**307 571.01 €**	**TOTAL**	**307 571.01 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Emprunts	30 684.52 €	Subventions	133 317.36 €
Immobilisations en cours	211 657.97 €	Dotations	292 848.46 €
Immobilisations corporelles	92 478.72 €	Immobilisations corporelles	873.31 €
Avances sur immobilisations	9 075.42	Amortissements	54 577.41 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	137 719.91 €	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
TOTAL	**481 616.54 €**	**TOTAL**	**481 616.54 €**

Taux des taxes directes locales pour l'année 2019, identiques à ceux de 2018

(votés le 05/04/2019)

Taxe	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	16.36 %	36 843.00 €
Taxe foncière propriété bâtie	18.01 %	40 252.00 €
Taxe foncière non bâti	23.63 %	10 492.00 €
CFE	18.71 %	22 920.00 €

ACTION SOCIALE

Subventions aux associations

Par délibérations en date du 5 avril et du 22 novembre 2019, les élus ont décidé l'attribution des subventions suivantes :

- Association Française des Sclérosés en Plaques : 20 €
- Association des Amis de la Bibliothèque du Cher : 20 €
- Secours Populaire Français Comité de Vierzon : 20 €
- AFMTELETHON : 50 €
- SPA DU CHER redevance 2019 : 107.50 €
- Voyage scolaire RPI Cerbois Chéry Lazenay : 600 €

Bourse au permis de conduire

Depuis sa création en 2016, 1 bourse au permis de conduire a été intégralement versée et 3 dossiers sont en cours.

Comité Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Comité se compose du Maire, 4 membres élus et 4 membres extérieurs :

Damien PRELY, Maire, Président du CCAS

Membres élus : Michel BAILLY, Béatrice DAVOUST, Erwan LE BLEVEC, Julie KUBLER-MAGUIN

Membres extérieurs : Catherine LE BLEVEC, Lucette MASSONEAU, Ombeline MERY, Bernard VANDAMME

Ses missions sont :

- D'étudier les demandes des foyers en difficulté
- D'organiser le repas des aînés (personnes de 65 ans ou plus)
- Distribuer les colis de fin d'année aux administrés de plus de 70 ans
- De distribuer un bon d'achat de 25 € aux enfants de la commune scolarisés au R.P.I. (achat de fournitures scolaires et/ou livres).

Repas des aînés :

Le 10 février 2019, le Maire et les membres du CCAS ont accueilli les administrés de Chéry de plus de 65 ans au repas des aînés, qui a réuni 35 convives. Monsieur Jean-Patrice MARTEAU, traiteur, a concocté un menu spécialement pour nos seniors. Le repas s'est déroulé dans une ambiance très conviviale. En 2020, le repas est fixé au dimanche 9 février.

Rentrée scolaire :

11 bons d'achat de 25 € ont été remis aux élèves de Chéry scolarisés au R.P.I. pour qu'il puissent acheter leurs fournitures scolaires, des livres…

Colis de fin d'année :

Les membres du CCAS ont distribué 19 colis simples et 9 colis couples le 7 décembre 2019, à l'occasion des fêtes de fin d'année. En cas d'absence, les colis non distribués attendent leurs bénéficiaires en mairie. Tout bénéficiaire qui ne récupère pas son colis dans un délai raisonnable en perd le bénéfice pour les années suivantes.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires de la mairie

MAIRIE					
Lundi	*Mardi*	*Mercredi*	*Jeudi*	*Vendredi*	*Samedi*
8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h00	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	9h00 - 11h00
-	-	-	-	-	(permanence élus)

CONTACTS : 02 48 51 71 53 mairiechery@orange.fr

Etat civil 2019

NAISSANCES	NOUVEAUX ARRIVANTS	DECES
Jules MILLET *(11 juin)* Ambre CARRE *(29 août)* Raphaël CHEVY-FARGEIX *(7 octobre)* Julia GAPIN *(4 décembre)*	M. et Mme BACHELIER et leur fille Mme BOURSIER et M. CARRE et leurs enfants Mme Jessica LEVEQUE et son fils M. Rodrigues PINOTEAU M. et Mme SAIDANI et leur fille Mme Michèle TREFAULT	Aucun

Que vous soyez locataire ou propriétaire, nous vous demandons de bien vouloir vous présenter au secrétariat de la mairie dès votre arrivée à Chéry, afin d'être enregistré sur la commune. A cette occasion, la secrétaire vous fera part de toutes les éventuelles démarches à réaliser et vous donnera les adresses et numéros utiles (eau, ordures ménagères…).

Site internet de la commune

Vous recherchez une information sur la commune ? Elle est sûrement sur notre site internet :

www.cheryenberry.fr

Le site a été conçu pour que chacun puisse facilement y trouver l'information qu'il recherche. L'accueil est constitué d'accès rapides (démarches en ligne, publications municipales, agenda…) et d'entrées par thème (vie municipale, vie pratique, enfance et jeunesse, location du centre socio-culturel, écoles du RPI…) qui renvoient directement vers l'ensemble des informations concernées. Coupures d'eau, fermetures du secrétariat...sont annoncées dans les brèves. Les actualités recensent tous les évènements à venir sur le territoire (manifestations, enquêtes publiques…). Du menu de la cantine aux projets et travaux, vous y retrouverez tout en quelques clics.

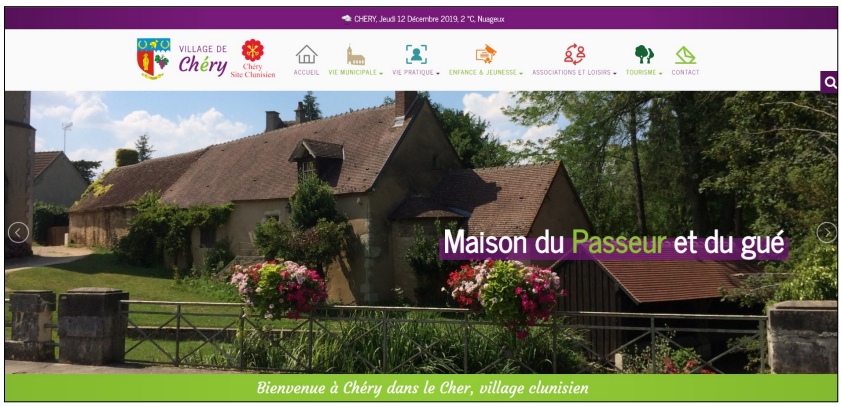

Location du Centre Socio-Culturel

GRANDE SALLE	TARIFS		
		ÉTÉ (à/p 15/04)	HIVER (à/p 15/10)
JOURNEE EN SEMAINE	COMMUNE	140 €	160 €
	HORS COMMUNE	160 €	180 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	100 €	120 €
WEEK-END	COMMUNE	230 €	260 €
	HORS COMMUNE	320 €	350 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	230 €	260 €
CAUTION	**500 €**		

PETITE SALLE	TARIFS		
		ÉTÉ (à/p 15/04)	HIVER (à/p 15/10)
JOURNEE EN SEMAINE	COMMUNE	60 €	80 €
	HORS COMMUNE	80 €	100 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	20 €	40 €
WEEK-END	COMMUNE	120 €	150 €
	HORS COMMUNE	160 €	190 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	40 €	60 €
CAUTION	**500 €**		

Tarifs du cimetière et de l'espace cinéraire

Par délibération en date du 22 novembre 2019, les élus ont décidé de ne pas modifier les tarifs appliqués au cimetière communal.

CONCESSIONS		CASES		CAVURNES		TAXES	
30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	Dépôt urne supplémentaire	Dispersion
170 €	270 €	200 €	400 €	300 €	500 €	90 €	150 €

INFORMATIONS MUNICIPALES

Elections municipales 2020

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars prochains. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. La date limite de dépôt des demandes d'inscription est fixée au vendredi 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations : personne de nationalité française atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, personne majeure sous tutelle… Les jeunes de 18 ans sont automatiquement inscrits dans la commune où le recensement citoyen a été demandé et reçoivent leur carte d'électeur directement à leur domicile. Si tel n'est pas le cas, il convient de se rapprocher du secrétariat de la mairie. Pour voter à Chéry, votre carte d'électeur suffit.

Carte grise ou de permis de conduire : démarches via internet

Les demandes de carte grise et de permis de conduire doivent être effectuées par internet sur le site www.cher.gouv.fr, rubrique «Mes démarches en ligne» ou sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse www.ants.gouv.fr. Les demandes de carte grise peuvent également être effectuées par les professionnels de l'automobile. Quant aux permis de conduire, les auto-écoles peuvent vous accompagner dans vos démarches.

Carte d'identité et passeport : 12 mairies du Cher vous accueillent

Votre carte d'identité ou votre passeport n'est plus valide ? Prenez rendez-vous auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil des demandes : Aubigny-sur-Nère, Léré, Vierzon, Mehun-sur-Yèvre, Bourges, Sancergues, La Guerche-sur-l'Aubois, Dun-sur-Auron, Chateauneuf-sur-Cher, Saint-Amand-Montrond, Lignières, Culan.

Ça se passe en mairie : PACS et changement de prénom

La gestion des Pactes Civils de Solidarité (Pacs) peut être faite directement en mairie. Retrouvez toutes les pièces à fournir selon les demandes sur le site www.service-public.fr (rubrique « Famille »). Le Pacs peut également être enregistré par un notaire.

Pour ce qui est du changement de prénom, le dossier peut être déposé dans votre mairie de résidence ou votre mairie de naissance. Là encore, vous retrouverez toutes les informations dont vous avez besoin sur le site www.service-public.fr (rubrique « Papiers - citoyenneté »).

A vos livres...

Romans, biographies, documentaires historiques… la Médiathèque Départementale du Cher met à la disposition des lecteurs de Chéry l'intégralité de son catalogue. Une sélection d'ouvrages est disponible en mairie. Vous cherchez un livre en particulier ? Contactez-nous par tout moyen à votre convenance : nous effectuerons une réservation à votre nom et vous recontacterons dès la réception du document en mairie pour que vous puissiez passer le récupérer.

Distribution de raticide

Si vous constatez la présence de rats, et pour permettre une action rapide, la commune met à disposition des habitants des sachets de raticide (dans la limite de 10 sachets par an et par foyer), le temps pour vous de pouvoir vous en procurer.

Bien vivre ensemble

- **Règlementation sur le bruit**

Conformément à l'arrêté municipal en date du 30 octobre 2018 portant règlementation des bruits de voisinage, vous trouverez ci-dessous les horaires pendant lesquels le bruit est toléré :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Les horaires municipaux respectent l'arrêté préfectoral en vigueur.

- **Permanences du Conciliateur de Justice à Lury-sur-Arnon**

Vous avez un différend avec votre voisin ? Monsieur Jean-Marie PELOILLE, Conciliateur de Justice, peut vous aider à trouver un terrain d'entente et à arranger la situation. M. PELOILLE assure une permanence le 1er jeudi de chaque mois de 14h30 à 16h30 à la mairie de Lury-sur-Arnon. Contactez-le au 09 63 44 89 73 ou à l'adresse jean-paul.peloille@conciliateurdejustice.fr pour prendre rendez-vous, bénéficier de ses connaissances juridiques et, éventuellement, organiser une médiation.

- **Réglementation sur les animaux**

Pour rappel, la divagation des animaux sur la voie publique est interdite. **Les chiens ne peuvent être laissés à l'extérieur que si les propriétés sont clôturées**. En cas de signalement d'un animal en liberté, celui-ci sera conduit à la SPA et le propriétaire aura alors à acquitter des frais de garde pour pouvoir le récupérer. Nous vous rappelons également que les chiens de catégorie 1 et 2 doivent être déclarés en mairie, tenus en laisse sur la voie publique et que leurs maîtres doivent suivre une formation auprès d'un vétérinaire dûment habilité par arrêté préfectoral.

- **Entretien des trottoirs et des haies**

Pour prémunir les habitants contre les risques d'accidents, nous demandons aux propriétaires de bien vouloir procéder au déblaiement de la neige et au ramassage des feuilles mortes tombées sur les trottoirs et dans les caniveaux situés devant leur habitation, autant que de besoin. Par ailleurs, les haies (branches et racines) doivent être entretenues de façon à ne pas empiéter sur le domaine public ou gêner la visibilité des véhicules. A défaut, la commune est en droit de faire intervenir une société spécialisée à la charge du propriétaire qui aurait failli à cette obligation.

- **Ensemble, agissons pour l'environnement**

Pour permettre le recyclage de tous vos déchets en verre, un container est à votre disposition sur la route de Chéry à Massay (en direction du cimetière). Juste à côté a été installée une benne de récupération de vêtements Vêtibox (dépôt de tous types de textiles propres et chaussures attachées entre elles). Les piles usagées sont récupérées en mairie dans un bac de collecte « Corepile ». Enfin, tous les déchets « verts » doivent être déposés à la déchetterie de Lury-sur-Arnon , le brûlage à domicile étant totalement interdit.

Modification des jours de collecte des déchets ménagers 2020

En raison des jours fériés, la collecte des déchets ménagers sera effectuée, en lieu et place du mercredi :

Pâques : jeudi 16 avril
Pentecôte : jeudi 4 juin
Fête nationale : jeudi 16 juillet
Armistice 1918 : jeudi 12 novembre

Nous vous rappelons qu'il convient de ranger vos bacs d'ordures ménagères au plus tôt après le ramassage pour des raisons d'hygiène et d'esthétique.

Bourse au permis de conduire

Le dispositif consiste dans la prise en charge, par la commune, d'une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité civique ou d'intérêt collectif bénévole effectuée par des jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis). Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune de Chéry a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire ». Cette bourse de 300 € est destinée aux jeunes de la commune de Chéry âgés de 15 à 25 ans (y compris les jeunes déjà engagés dans le processus de permis de conduire) et sera attribuée selon les modalités financières suivantes :

→ 100 € à l'inscription

→ 100 € à l'obtention du code

→ 100 € à l'obtention du permis

Les jeunes de la commune âgés de 15 à 25 ans souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile rempliront un dossier de candidature et proposeront alors une action civique ou d'intérêt collectif, qu'ils s'engageront à mener en contrepartie du versement de la bourse au permis de conduire.

Les actions civiques :

Le candidat devra participer au moins à deux cérémonies sur les trois citées ci-après : commémoration du 8 mai, commémoration du 11 novembre, vœux du maire,

et participer à l'installation des décorations de Noël

ou bien effectuer une action civique proposée par le candidat lui-même, à faire valider par le conseil municipal.

Le candidat signera une charte dans laquelle il s'engagera à suivre régulièrement les cours théoriques du code de la route, de la sécurité routière et à réaliser son projet d'action civique.

Tout déménagement entraînera la suspension immédiate des versements sans rétroactivité. Dans le cas où le jeune est amené à déménager dans le cadre de ses études, et qu'au moins l'un de ses parents est toujours résident sur la commune de Chéry, il pourra toujours prétendre aux versements, sauf décision contraire du conseil municipal de Chéry.

Si les conditions ne sont pas respectées, le conseil municipal se donne le droit de suspendre immédiatement les versements sans qu'aucun recours ne puisse être exercé par le candidat auprès de la commune de Chéry et de demander le remboursement des sommes déjà versées.

Afin de faciliter le suivi des dossiers et éviter le blocage de fonds sur de trop nombreuses années, il a été décidé de fixer un délai de réalisation de la convention. Pour un permis B classique, le délai d'obtention du permis de conduire est fixé à 3 ans, et à 5 ans pour un permis B en conduite accompagnée.

VIE DE LA COMMUNE

Cérémonie de Chéry-Malassis
le 2 septembre 2019

Présentation des vœux
5 janvier 2019

Contrairement à 2018, le soleil n'était pas au rendez-vous pour la commémoration du 8 Mai

Restauration des fresques de l'église : le soutien du Crédit Agricole

Dans le cadre de la restauration des fresques de l'église engagée en 2017 et achevée en 2018, la Municipalité avait sollicité le Crédit Agricole pour une participation financière. L'association Centre Loire Patrimoine, qui a pour but d'apporter un soutien aux actions de sauvegarde et d'animation du patrimoine local sur le territoire de la Caisse régionale de Centre Loire (Cher, Loiret et Nièvre), a répondu favorablement à sa demande et a octroyé une subvention d'un montant de 1 500.00 € pour les travaux. Les représentants de l'association, du Crédit Agricole et les élus se sont donc retrouvés en mairie le vendredi 15 mars 2019 pour la remise de chèque officielle.

Fleurissement : donner de la couleur à notre cadre de vie

La commune a participé pour la troisième année consécutive au concours des villes et villages fleuris et s'est hissée à la 2ème place de sa catégorie (commune dont la population est comprise entre 1 et 300 habitants), soit encore une place de mieux que l'an passé. Nous avons en outre reçu le prix spécial départemental « Coup de Cœur du Jury ».

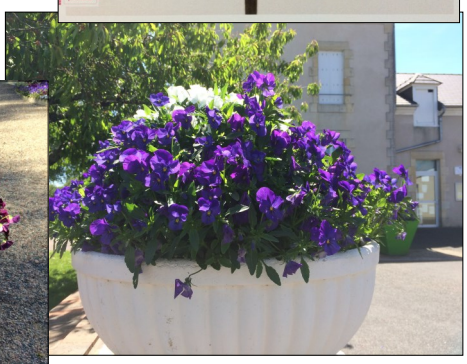

VIE DE LA COMMUNE

On danse à Chéry !

La commune de Chéry, en partenariat avec l'association Cher Emploi Animation, propose des cours de danse "Dance/Hip-hop" tous les mercredis au Centre Socio-culturel. Céline MARCHAND, professeur diplômée, accueille les enfants, les adolescents et les adultes.

Pour Noël, les enfants ont proposé une petite représentation à leurs parents

Pour vous inscrire, rien de plus simple : une fiche de renseignements est à compléter et doit être retournée en mairie, accompagnée d'un certificat médical et d'un chèque du montant de la cotisation annuelle (90 € pour l'année 2019/2020). Les inscriptions sont closes pour l'année 2019/2020. Pour l'année 2020/2021, n'hésitez pas à venir faire un essai (gratuit) en septembre avant de vous lancer.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la mairie de Chéry :

- par téléphone au 02 48 51 71 53
- par mail à mairiechery@orange.fr

Nos commerçants

La commune a le plaisir d'accueillir trois commerces ambulants sur la place du Bourg, nouvellement réaménagée :

- *Le « petit marché » du mercredi (entre 8h et 12h)*

Alexandre CHOPIN et Christophe BEZIAS vous accueillent et vous proposent respectivement des fruits et légumes de saison et des spécialités charcutières.

- *Samedi à partir de 17h*

Enzo Pizz' vous prépare ses délicieuses pizzas tous les samedis à partir de 17h. Rendez-vous sur sa page Facebook pour connaître sa carte et les offres en cours.

Alexandre CHOPIN de la Serre des Grands Pins (Sainte-Lizaigne)

Christophe BEZIAS Charcuterie de la Loire

PETITE ENFANCE

Relais des kangous : un temps de jeu avec les enfants !

L'ARPPE organise des ateliers parents/enfants pour les petits de 0 à 6 ans, qui peuvent profiter de jeux adaptés à leur âge et participer aux animations et jeux proposés par le personnel qualifié présent sur place. Ces ateliers sont gratuits et ouverts aux jeunes enfants accompagnés d'un parent, d'une assistante maternelle, d'un grand-parent…
Les relais ateliers ont lieu le mardi matin, de 9h à 11h, alternativement sur les communes de Chéry, Méreau, Sainte-Thorette, Massay et Quincy.

CONTACT : 07 70 62 94 61 / relaisdeskangous@arppeenberry.org

Chéry	Quincy	Ste Thorette	Méreau
07/01, 04/02, 03/03, 31/03, 28/04, 26/05, 23/06	14/01, 11/02, 24/03, 07/04, 05/05, 02/06, 30/06	21/01, 18/02, 17/03, 14/04, 12/05, 16/06	28/01, 25/02, 10/03, 21/04, 19/05, 09/06

Micro-crèches de Méreau et Sainte-Thorette

Deux micro-crèches, ouvertes à l'initiative de la Communauté de communes Cœur de Berry, accueillent vos enfants de moins de 3 ans. Situées à Méreau (« Les bébés d'or ») et Sainte-Thorette (« Les rainettes »), elles sont gérées par Crèche Attitude. Chacune accueille jusqu'à 10 enfants de 7h30 à 18h30 (fermeture 4 semaines en été/une semaine en hiver + 3 journées pédagogiques). Les repas, couches et produits de soin sont fournis.

CONTACTS :
Crèche Attitude : 01 46 94 91 73 www-creche-attitude.fr
Inscriptions :http://inscription.creche-attitude.fr/sainte-thorette et http://inscription.creche-attitude.fr/mereau

Centre de Loisirs de Quincy

Depuis 2 ans, la commune de Quincy organise un accueil de loisirs tous les mercredis en journée, les petites vacances (à l'exception de Noël) et les grandes vacances en juillet. Les enfants des communes voisines y sont les bienvenus.
Horaires du centre de loisirs : 9h-17h
Horaires de l'accueil avant et après : à partir de 7h15 et jusqu'à 18h30
Tarifs en fonction du quotient familial CAF.

Tarifs journée entière «goûter et repas» inclus	
Quotient Familial inférieur à 700 €	6 euros
Quotient Familial de 700 € à 1 200 €	9 euros
Quotient supérieur à 1 200 €	12 euros

Tarif demi-journée «goûter inclus»	
Quotient Familial inférieur à 700 €	2,50 euros
Quotient Familial supérieur 700 €	4,50 euros

CONTACT : Mairie de Quincy— 02.48.51.30.12 ou mairie.quincy@wanadoo.fr

SCOLARITE

R.P.I. Cerbois-Chéry-Lazenay

Les élèves des niveaux maternelle et primaire sont accueillis dans les trois communes composant le Regroupement Pédagogique Intercommunal. Cette année, les 70 élèves sont répartis comme suit :

Commune	Enseignant	Niveau	Effectif
CERBOIS	Mme Aude VIEUX-PERNON Mme Marianne JACQUET (vendredi)	TPS-PS-MS-GS	22
CHERY	Mme Aurélie LACROIX (lundi-mardi) Mme Cynthia AGRESTI (jeudi-vendredi)	CP	12
CHERY	Mme Maud LONGAGNA	CE1-CE2	21
LAZENAY	M. Jean-Sébastien LITAUDON	CM1-CM2	15

La semaine scolaire est organisée sur 4 jours : il n'y a pas d'école le mercredi.
Un service de transport scolaire permet d'acheminer les élèves sur les différentes communes. Ce service est géré par le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS : 02 48 51 13 57).

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au RPI, merci de contacter la mairie de la commune qui accueille la classe concernée.

CONTACTS :
Cerbois : Mairie : 02.48.51.71.34 - Ecole : 02.48.51.74.72
Chéry : Mairie : 02.48.51.71.53 - Ecole : 02.48.51.78.02
Lazenay : Mairie : 02.48.51.70.74 - Ecole : 02.48.51.72.63

S.I.R.P. Cerbois-Chéry-Lazenay

Les garderies et cantines des 3 communes sont gérées par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique : toute question relative au fonctionnement, règlement, personnel…doit donc lui être directement adressée. Pour cela, il convient de contacter le secrétariat du SIRP à la mairie de Cerbois au 02 48 51 71 34.

Rappel des horaires de garderie :

GARDERIE DE CERBOIS					
Lundi	*Mardi*	*Mercredi*	*Jeudi*	*Vendredi*	*Samedi*
7h - 8h40	7h - 8h40	-	7h - 8h40	7h - 8h40	-
16h20 - 18h30	16h20 - 18h30	-	16h20 - 18h30	16h20 - 18h30	-
GARDERIE DE CHERY					
Lundi	*Mardi*	*Mercredi*	*Jeudi*	*Vendredi*	*Samedi*
7h30 - 8h40	7h30 - 8h40	-	7h30 - 8h40	7h30 - 8h40	-
16h30 - 18h	16h30 - 18h	-	16h30 - 18h	16h30 - 18h	-

Rappel des tarifs :

- **Cantine** : 2.80 € par repas, tickets en vente dans les 3 mairies du R.P.I.
- **Garderie** : 1.00 € par présence. Le service fait l'objet d'une facturation par période.

Association « Les Amis de Chéry »

Toutes les manifestations organisées en 2019 ont été une réussite. L'Association les renouvelle donc en 2020.

Calendrier des manifestations 2020 :

Le 19 avril : 31ème brocante.

Les 29 et 30 mai : Participation à l'organisation du spectacle de danse « Dance/Hip-hop ».

Début juillet : Assemblée Générale.

Le 10 octobre : Soirée tartiflette.

Fin novembre : Installation et mise en lumière des décors de Noël.

Mi-décembre : Festivités de Noël.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui, chaque année, s'investissent pour que toutes les manifestations se passent pour le mieux, l'entreprise JOSSERAND pour l'installation des décors lumineux de Noël, le Maire et son Conseil municipal qui nous soutiennent pour toutes nos activités.

Nous remercions également les habitants de Chéry qui sont venus nous prêter main forte lors de nos installations de Noël.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre en adhérant vous aussi à notre Association, vous y serez les bienvenus.

Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020 !

Contact :
Ombeline MERY : 06 82 21 29 61
Isabelle PRELY : 02 48 51 75 64

Association Des Amis De Chéry

Cette année, la brocante accueillait une exposition de voitures anciennes, et un marché artisanal était installé dans la salle des fêtes

De nombreux visiteurs se sont encore déplacés cette année pour admirer les décorations et participer à la fête de Noël

VIE ASSOCIATIVE

Association des parents d'élèves « Les Picsous »

L'association des parents d'élèves du RPI Cerbois-Chéry-Lazenay, « Les Piscous », organise diverses actions et manifestations au cours de l'année scolaire afin d'aider les écoles des 3 communes à financer les sorties et achats au profit des élèves. Un nouveau bureau a été élu en début d'année scolaire :

Présidente : Gwenaëlle AUZELLE
Secrétaire : Marie SIMON
Trésorière : Maëva CHOUBLIER

Tout parent souhaitant venir prêter main forte, même ponctuellement, lors des diverses manifestations est le bienvenu !

Manifestations de l'association pour l'année scolaire 2019/2020 :

- 31 Octobre 2019 : Halloween dans la commune de Cerbois
- Novembre 2019 : Vente de calendriers dans les écoles
- 14 Décembre 2019 : Participation au marché de Noël de Chéry
- 20 Décembre 2019 : Spectacle de Noël à la salle des fêtes de Chéry, avec visite du Père Noël et distribution de cadeaux et chocolats.
- 11 Janvier 2020 : Rifles à la salle des fêtes de Brinay
- Avril 2020 : Chasse aux œufs pour les enfants du RPI (lieu à définir)
- Mai 2020 : Vente des plants de fleurs et légumes
- 27 Juin 2020 : Kermesse des écoles à la salle des fêtes de Chéry

Nous invitons tout le monde à participer aux diverses opérations menées : tous les fonds récoltés profitent directement aux enfants !

Contact :

lespicsous18@gmail.com

Les Picsous Association des parents d'élèves du RPI Cerbois-Chéry-Lazenay

Pour Halloween, les enfants n'ont pas échappé aux gouttes et ont bien mérité le goûter réconfortant préparé par les parents !

Les élèves du RPI ont proposé un spectacle diversifié qui a rencontré un franc succès.

VIE ASSOCIATIVE

Association « Générations Mouvement »

L'association compte 9 adhérents et se réunit au Centre socio-culturel tous les 2ème mardi du mois (sauf en juillet et août).

Vous êtes retraité ? N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour discuter, jouer aux cartes ou autres jeux de société et partager gâteaux et boissons. Galette des rois, Chandeleur, fromagée ou tête de veau, repas de Noël... nous profitons de toutes les occasions pour nous réunir et passer ensemble un moment agréable.

La cotisation est de 15 € pour l'année.

Président : M. Gilbert GRELAT
Trésorière : Mme Lucette MASSONNEAU
Secrétaire : Mme Bernadette FAVIERE

Le bureau vous souhaite une excellente année 2020 !

Comité du Centre de Tarot

La saison 2019/2020 restera marquée, pour le Comité Centre de Tarot, par l'organisation de la Coupe de France par équipe à Vierzon fin octobre 2019, manifestation qui a rencontré un franc succès, des dires des institutionnels, avec une occupation hôtelière et restaurants fort importante.

Cette année, le comité reste dynamique avec 20 clubs et 420 joueurs le faisant encore progresser au niveau national.

La suite de la saison verra pour Chéry l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité Centre, le 20 juin 2020 à la salle des fêtes, qui est toujours un événement convivial. Elle sera suivie d'un concours en donnes libres.

Le Comité remercie la Municipalité de Chéry pour l'aide qu'elle lui apporte par la mise à disposition de la salle des fêtes.

Pour cette fin d'année, je vous souhaite au nom du Comité Centre de Tarot les meilleurs vœux 2020, en espérant vous accueillir sur nos diverses organisations.

Le Président, Jean-Pierre RITTIE

Contact :

J.P. RITTIE : 06 72 98 99 36 ou 02 48 52 05 95 clambo@wanadoo,fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BERRY

Surfez plus vite, connectez-vous à la fibre !

Porté par la Communauté de communes Cœur de Berry, le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire est finalisé à Chéry. Vous pouvez dès à présent vérifier votre éligibilité sur le site www.berryfibreoptique.fr, choisir votre fournisseur d'accès internet et demander votre raccordement. N'attendez plus !

Pour toute information complémentaire : www.berrynumerique.fr

Réfection de voirie communautaire—programme 2019

La Communauté de communes Cœur de Berry engage chaque année des travaux de voirie sur les voies d'intérêt communautaire de ses communes membres. En 2017, une portion de 800 m de la route entre Chéry et Massay avait été refaite. En 2019, il était prévu de poursuivre la réfection de cette voie sur une longueur de 800 m. Finalement, l'intégralité de la route a pu être intégrée au marché de travaux et cette voie a donc été réhabilitée dans sa totalité.

La MARPA de Lury-sur-Arnon accueille nos aînés

La Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) du Val d'Arnon est une résidence adaptée aux besoins des séniors et au maintien de leur autonomie. Elle est située dans la communauté de communes Cœur de Berry, sur le territoire de Lury sur Arnon.

Avec ses 23 appartements de 32 à 46 m^2, elle accueille 24 résidents souhaitant bénéficier d'un cadre de vie agréable et sécurisé dans une atmosphère conviviale et familiale. Qu'elle soit seule ou accompagnée, chaque personne pourra aménager son espace locatif et privatif avec ses propres meubles et même venir accompagnée de son animal de compagnie.

Un hébergement temporaire y est aussi proposé dans des appartements meublés pour des séjours de convalescence, de découverte ou même pour rompre l'isolement hivernal.

Les résidents bénéficient à la fois d'un accès extérieur verdoyant et intérieur sur des parties communes offrant un cadre de vie chaleureux.

Assurant une présence 7jr/7, l'équipe de la MARPA est à l'écoute de vos besoins et vous propose de nombreux services : service de restauration à table, entretien du linge, intervention via téléassistance, coordination des professionnels de santé, … ainsi que des activités diversifiées en fonction de vos centre d'intérêts (chant, gym douce, bien être …).

La MARPA est une résidence pleine de vie gérée par une association loi 1901 à but non lucratif, ce qui lui permet de proposer un tarif attractif.

Pour tous renseignements, son responsable, Nicolas Bresse, est à votre disposition (**09.72.99.46.20 - marpaduval-darnon@orange.fr**)

Marpa
Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

SMAVAA : Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Qu'est-ce que le **SMAVAA**?

Le SMAVAA est un syndicat qui a pour but de concourir au bon état de l'Arnon et de ses affluents.

Au cours de l'année 2019, le syndicat a mené plusieurs actions issues des principaux objectifs du contrat territorial :

Restaurer les milieux aquatiques et les zones humides par :

-La restauration de frayères à Saint Martin de Court/Massay;

-La reconnexion de bras morts ;

-La gestion de la ripisylve (enlèvement d'embâcles, entretien et plantation) à Massay, Méreau, …

Rétablir la libre circulation faunistique et sédimentaire (continuité écologique) par :

-La concertation autour du devenir des seuils.

Lutter contre les espèces invasives par :

-La régulation du ragondin, la Renouée du Japon et la Berce du Caucase à Migny, Saugy, Reuilly et Lury-Sur-Arnon, ainsi que la Jussie sur la commune de Vierzon.

Sensibiliser le grand public et les scolaires par :

-L'organisation d'animations auprès des écoles sur « les milieux aquatiques et humides » à Méreau et Saint Ambroix;

-La participation au printemps de l'écologie de Bourges et à la semaine des rivières organisées par la Région Centre-Val de Loire.

-Une animation auprès d'une classe du Lycée Agricole du Subdray (18).

Les actions issues de ces objectifs sont financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Cher ainsi que les collectivités adhérentes. Le **SMAVAA** a un territoire d'action de 346 km^2, depuis la commune de St Ambroix jusqu'à la confluence avec le Cher à Vierzon. Le syndicat est présidé par M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain (vice-président de la communauté de communes Cœur de Berry) et compte une secrétaire, Mme BERNARD Elodie, et une chargée de mission, Mme ADELAINE Aimie.

Le contrat territorial touche à sa fin et il est temps de faire le bilan. Des riverains seront contactés afin de recueillir leur avis et ainsi permettre de co-construire le futur contrat territorial sur l'Arnon Aval.

Contact :

-Adresse siège social : 25 Rue de la Mairie à Lury-Sur-Arnon (18120)

-Adresse du bureau : 2 Route de Quincy à Lury sur Arnon (18120)

-Téléphone : 02 48 51 03 62

-Courriel animateur du contrat : siavaa@orange.fr
et secrétariat : siarnon@orange.fr

Exemple de restauration de frayère

SYNDICATS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) LURY- SUR-ARNON, CHÉRY, CERBOIS

Composition du bureau :

Président : M. Jean-François PETIT (Lury-sur-Arnon)
Membres : Messieurs Jean-Claude FAGOT (Lury-sur-Arnon), William PASQUET (Cerbois), Didier RASSAT (Cerbois), Michel BAILLY (Chéry) et Erwan LE BLEVEC (Chéry).

Nous vous rappelons que le syndicat dispose dorénavant de son propre siège. **Le secrétariat de la mairie de Lury-sur-Arnon n'est donc plus en mesure de répondre à vos demandes concernant la distribution d'eau potable.**

Pour contacter le syndicat, merci d'utiliser les coordonnées recensées ci-dessous :

	16 route de Quincy 18 120 Lury-sur-Arnon	@	siaep-lury@orange.fr
	02 48 75 22 08	Urgences	06 22 82 44 63 (Président)

Le secrétariat est ouvert le mardi après-midi de 13h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 .
Merci de privilégier les contacts par mail.

TARIFS 2019 DES SERVICES DE L'EAU :

- Abonnement : 59.60 €
- Eau : 0,78 € le m³
- Ouverture et fermeture compteur d'eau : 11,00 €
- Changement de compteur : 101,07 €

REALISATIONS 2019 :

- *Achat du local :* Le SIAEP a acheté le local situé au 16 Route de Quincy à Lury/Arnon.
- *Réhabilitation de l'armoire électrique de Musay :* Les travaux ont été réalisés par les élèves du Lycée Pierre Emile Martin de Bourges. Nous les remercions pour cette prestation. Nous remercions également l'entreprise Gilles GRANDJEAN pour la fourniture du matériel nécessaire.
-*Chemin de Galembert :* Nous remercions la Municipalité de Cerbois d'avoir participé au financement du carrossage du chemin de Galembert.

PROJET EN COURS :

- *Périmètre de protection du captage de Musay :* Le projet d'étude du périmètre de protection du captage de Musay est toujours en cours et sera poursuivi en 2020.

PROJETS 2020 :

- *Réfection du château d'eau de Lury/Arnon :* Une réparation et une mise en peinture du château d'eau de Lury/Arnon sont prévues.
- *Pompe de la station de Musay :* L'achat d'une nouvelle pompe plus puissante pour Musay est programmé.
- *Compteur de sectorisation de Lury :* Le compteur de sectorisation de Lury/Arnon va être installé à proximité du Château d'Eau pour contrôler le débit sur la commune de Lury et détecter plus vite les fuites.
- *Achat et installation d'un surpresseur à Chanterenard :* Un surpresseur va être installé à Chanterenard pour améliorer le débit d'eau sur le secteur.

Le Président ainsi que tout le bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-François PETIT

La Gendarmerie vous informe

- **Prévention des cambriolages**

Les cambriolages représentent une part importante de la délinquance et font partie des atteintes aux biens particulièrement mal vécues par les victimes.
Si la Gendarmerie met en œuvre des services de prévention pour limiter les passages à l'acte et une police judiciaire moderne, fondée notamment sur le recours à la police technique et scientifique, en cas de commission de faits, le premier maillon de la protection contre les cambriolages reste le citoyen.
Pour vous aider à mieux protéger votre domicile, un fascicule a été développé, regroupant les bons réflexes à adopter pour limiter les risques, ou savoir comment réagir en cas de cambriolage.
N'hésitez pas, par ailleurs, à vous rapprocher de votre brigade qui pourra utilement vous conseiller, notamment grâce au réseau des correspondants sûreté, militaires spécialement formés dans ce domaine.

- **Opération Tranquillité Vacances (OTV)**

La Gendarmerie veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant votre absence.

Que devez-vous faire ?
Avant de partir, signalez votre départ en vacances à la brigade de Gendarmerie de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.
Pour en bénéficier, la Gendarmerie a mis en place le dispositif « *Tranquillité vacances* » vous permettant d'informer votre brigade locale de votre départ. Un formulaire, dûment renseigné, doit être déposé par vos soins (pas de démarche par téléphone) à la brigade de Gendarmerie de Lury-sur-Arnon (02 48 53 03 70) où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile. Le formulaire est téléchargeable sur le site de la Gendarmerie (*http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Zooms/Operation-tranquillite-vacances*). Le dispositif Tranquillité Vacances n'entre pas en concurrence et ne remplace pas les moyens de sécurité privé (alarme ou télésurveillance par exemple) dont vous pouvez être équipé et qui augmentent la sûreté de votre domicile.

Conseils pour augmenter la sûreté de votre domicile pendant votre absence
- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe… (pensez au programmateur pour mettre en marche tout matériel électrique). Il est important de «faire vivre» votre logement.
- Renvoyez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- Avisez vos voisins de votre absence.
- N'inscrivez pas d'adresse sur votre trousseau de clefs et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.

Gendarmerie nationale
Une force humaine

Signaler les fraudes en quelques clics

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a ouvert une plateforme internet permettant de signaler facilement les problèmes rencontrés par les consommateurs lors de leurs achats : erreur de prix, produit périmé, publicité trompeuse, colis non reçu… Si les signalements sont trop fréquents, nombreux ou d'une extrême gravité, un contrôle de l'établissement sera déclenché.
Retrouvez tous les droits du consommateur et le formulaire de signalement à l'adresse :

https://SignalConso.beta.gouv.fr

Appel à la mémoire *de Chéry*

L'association des Amis du Musée de la Résistance et de la déportation du Cher (AMRN) projette de réaliser une brochure concernant la Résistance sur le territoire Graçayais élargi, en partenariat avec le service culturel des archives départementales.

La commune de Chéry a été incluse dans le périmètre à étudier et l'AMRN souhaite l'associer pleinement à la réalisation de cette brochure, dont l'intérêt historique et touristique est important : le succès rencontré par celle réalisée sur le secteur de Châteaumeillant en est la preuve.

La mairie récolte donc des informations, des documents, des photos, des témoignages… concernant les actes de résistance, les acteurs de la résistance, les lieux, les stèles…

Si vous souhaitez apporter votre contribution, n'hésitez pas à contacter le secrétariat par téléphone au 02 48 51 71 53 ou par mail à l'adresse mairiechery@orange.fr.

AMRN
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA DÉPORTATION DU CHER

La Municipalité vous souhaite une excellente *année 2020*